



Compte-rendu
GRUPE DE TRAVAIL URBANISME
Du 3 septembre 2008
à Vathiménil

Etaient présents :

Mesdames : Jeannine FULCHIN (Magnières), Elisabeth KLEIN (Haudonville) et Jeanne VIRIAT (Remenoville),

Messieurs : Claude ANDRE, Bernard HIENNE et François GUERIN (Vathiménil), Gilles CONTOIS (Seranville), Denis FERRY et Sébastien LITAIZE (Essey-la-Côte), Michel FULCHIN (Magnières), Laurent GELLENONCOURT (Xermaménil), François GENAY (Frambois), Bernard JULIEN (Moriviller), Claude MAIRE (Haudonville), Pierre MANGEOLLE (Vallois) et Rémi VUILLAUME (Mattexey)

Excusés : Luc BONACCINI, Dominique DENIS, Philippe PAQUIN, Camille THOMASSIN

Assistaient également à la réunion : Vincent FOINANT (Espace Info Energie), Daniel LOPPION (correspondant Est Républicain) et Vincent LÉTICHE (agent de développement local)

* * *

1. Projet d'aides à la réalisation de diagnostics énergétiques des habitations

Laurent GELLENONCOURT introduit la réunion en remerciant Vincent FOINANT, de l'Espace Info Energie (EIE) pour sa participation. Sa présence fait suite à la volonté du groupe de travailler sur une aide à la réalisation de diagnostics énergétiques pour les habitations du territoire.

Lors de la précédente réunion, le groupe de travail avait souhaité obtenir des réponses à plusieurs questions pour avancer sur le projet. Les réponses apportées sont exposées et commentées par le groupe de travail :

- Estimation du coût d'une étude : d'après les éléments reçus, le coût d'un diagnostic complet est estimé en moyenne à 600 € (environ 6 heures de travail),
- Recensement d'exemples : personne n'a été en mesure jusqu'à aujourd'hui de fournir des exemples d'aide à des diagnostics similaires. Néanmoins, l'exemple de la Communauté de Communes du Pays de Senones permet d'avancer sur le projet. Essentiellement axé sur la rénovation thermique et la mise en œuvre de travaux pour changer l'habitation de classe énergétique, il donne une base de travail intéressante.
- Aides possibles : seule une aide de la part du Conseil Général peut être envisagée (jusqu'à 50 %), dans le cadre de la convention de développement local. Cette convention étant établie sur 2 ans, l'opération pourrait être menée pour les 2 prochaines années.
- Définition d'un cahier des charges : la rédaction d'un cahier des charges a commencé. Cette rédaction peut être complétée par le Diagnostic des Performances Environnementales (DPE). Ce document rappelle en effet les 5 usages énergétiques de la Réglementation Thermique 2005 (chauffage, refroidissement, ventilation, eau

chaude sanitaire et éclairage). Ainsi, tous les usages énergétiques de l'habitation pourront être pris en compte dans le diagnostic.

- Ayant pris connaissance des éléments précédents, le groupe de travail définit comme suit les conditions dans lesquelles mettre en place cette aide :
 - Plan de financement :
 - 30 dossiers sur deux ans, avec une moyenne de 600 € TTC par dossier, soit 18 000 €
 - Convention de Développement Local (CDL) du Conseil Général (50 %) : 9 000 €
 - CCM (20 %) : 3 600 €
 - Bénéficiaires (30 %) : 5 400 € (soit 180 € par diagnostic)
 - Un dossier de demande de subvention sera transmis au Conseil Général dans le cadre de la (CDL).
 - Bénéficiaires :
 - particuliers : la CCM fera un appel d'offres pour qu'un seul bureau d'études soit retenu. Une convention devra être signée entre la CCM et chaque bénéficiaire. Les études concerneront seulement des bâtiments existants, sans période minimale d'occupation du logement par an.
 - Communes : elles pourront choisir elles-mêmes le bureau d'études pour réaliser les diagnostics.
 - Conditions à imposer :
 - au bureau d'études
 - réalisation des diagnostics énergétiques
 - arriver jusqu'à l'établissement d'une liste d'actions à réaliser pour économiser de l'énergie
 - définir des priorités d'actions à réaliser en fonction d'un rapport coût/efficacité.
 - Aux bénéficiaires : il n'y aura pas d'obligation de réaliser les travaux. En revanche, les particuliers devront aller chercher les résultats de leurs diagnostics auprès de l'EIE. Ce dernier les aidera en effet à comprendre les résultats, leur donnera des conseils pour la réalisation des préconisations du bureau d'études et sur les aides possibles pour les travaux.

Le cahier des charges sera complété prochainement avec le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) et l'EIE. Il sera l'une des pièces du dossier de demande de subvention.

2. Point sur les dossiers habitat

Le comité de pilotage s'est réuni dernièrement et a analysé deux dossiers :

- le projet de transformation de grange en habitat principal de M. FRENOT à Fraimbois : ce dossier répond aux exigences fixées par le groupe de travail, avec quelques préconisations. Il sera transmis au Conseil Général après avis du conseil communautaire.

- visite de fin de travaux pour la façade de M. ABDALLAH à Fraimbois : les préconisations ont été suivies par le propriétaire et le dossier est conforme aux prévisions. L'aide peut donc être versée.

3. Questions diverses

- Formation Urbanisme : l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle a transmis une offre de formation correspondant à la demande du groupe de travail, dans le cadre de son programme de formation sur l'urbanisme. Laurent GELLENONCOURT présente cette offre au groupe de travail et indique que le coût est de 1 000 € TTC pour 6 à 15 personnes. Il est décidé que cette formation devra toucher le maximum de maires possible. Le groupe de travail pourra également en bénéficier s'il reste de la place. Vincent LETICHE devra demander à l'association si la formation peut se dérouler un samedi (programme disponible en annexe).
- Vincent LETICHE indique qu'il a rencontré le Maire de Giriviller pour un projet de transformation de grange en logement locatif communal. Pour ce projet, la commune de Giriviller peut espérer une aide du Conseil Régional de 30 % sur un montant plafonné à 38 000 TTC.

Destinataires du compte-rendu :

- membres du groupe « Urbanisme »
- membres du Bureau
- communes

Planification et Urbanisme Durable

Intervenants :

Vincent BERTRAND, Maître de Conférences en Géographie Nancy-Université.
Conseil Général / DDE / SCOT / ADM54

Public visé :

Elus locaux, personnels de la fonction publique territoriale, aménageurs.

Objectifs :

Maîtriser les principes d'un urbanisme durable ;
Connaître les logiques de planification, de construction et de rénovation durable ;
Connaître la réglementation en matière d'habitat durable ;
Lister les différentes aides proposées.

Programme :

La formation se déroule sur une journée de 6h.

Elle comprend plusieurs volets :

- Définition des enjeux : articulation urbanisme / développement durable
- Exemples de réalisations d'éco-quartiers (en France et en Europe)
- Méthodes pour appliquer les principes d'un urbanisme durable au travers des outils tel que PLU, ZAC, ou lotissement.
- Présentation de la réglementation (RT, normes, labels, etc.)
- Les différentes aides de l'Etat et des collectivités.
- Présentation du SCOT sur meurthe-et-mosellan et de ses incidences

Tarifs de la formation : à définir

Nombre de places : 15 maxi (dédoublément au delà), minimum 6 personnes.

Lieu de formation : ADM54 à LAXOU.